

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 596

22 mars 2006

SOMMAIRE

Alfa Blindsystem S.A., Luxembourg	28583	Energy Research and Investment S.A., Luxembourg	28568
Ambrew S.A., Munsbach	28577	Enlight S.A., Luxembourg	28598
Arabel Financière S.A.H., Luxembourg	28580	Eurochapes, S.à r.l., Bertrange	28573
(L')Ariella S.A., Luxembourg	28563	FIAL International S.A., Luxembourg	28575
Autodrom S.A., Erpeldange	28571	Filauro Giuseppe, S.à r.l., Dudelange	28575
B.N.S., Business Network System S.A., Luxembourg	28607	Gallaher Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28581
Bago Holding S.A., Luxembourg	28576	Gallaher Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28581
Baumess, GmbH, Esch-sur-Alzette	28573	Gallaher Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28576
BCG Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	28579	Gallaher Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28576
Beacon Invest S.A., Luxembourg	28563	Gallaher Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28576
Bije, S.à r.l., Luxembourg	28602	Gallaher Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28581
Bio Expand, S.à r.l., Luxembourg	28607	Garage Binsfeld, S.à r.l., Schifflange	28574
Blue S.A., Luxembourg	28583	Gef Gas, S.à r.l., Lamadelaine	28575
Body Ligne-Physiominis, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28574	Gemeisgaard, S.à r.l., Greisch	28565
Bradmill Properties S.A., Luxembourg	28577	Gemeisgaard, S.à r.l., Greisch	28567
Capital International All Countries Fund Management Company S.A., Luxembourg	28567	Geosat 2 S.A., Luxembourg	28564
Capital International Europe Fund Management Company S.A., Luxembourg	28575	Geosat 3 S.A., Luxembourg	28565
Capital International Kokusai VA Management Company S.A., Luxembourg	28582	Geosat Holding S.A., Luxembourg	28566
Capital International Nippon Fund Management Company S.A., Luxembourg	28579	Geosat S.A., Luxembourg	28566
Caros Investments S.A., Luxembourg	28570	Global Design S.A., Luxembourg	28578
Caros Investments S.A., Luxembourg	28570	Global Telecom Organisation Holding S.A., Luxembourg	28576
Castellorosso S.A., Luxembourg	28608	Global Telecom Organisation Holding S.A., Luxembourg	28576
CIHAC Fund Management Company S.A., Luxembourg	28572	Holding Financière Céleste S.A., Luxembourg	28569
CIKK Fund Management Company S.A., Luxembourg	28578	Hutchison 3G Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	28572
Clarenville CDO S.A., Luxembourg	28562	Hutchison 3G Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	28572
Coiffure André & Alain, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28574	Hutchison Whampoa 3G IP, S.à r.l., Luxembourg	28571
Compagnie Financière Céleste S.A., Luxembourg	28566	Hutchison Whampoa 3G Procurement, S.à r.l., Luxembourg	28572
Comptoir du Vin, S.à r.l., Schifflange/Foetz	28574	Immobilière Bless S.A., Luxembourg	28571
Createl International S.A., Luxembourg	28579	Immobilière Ferry S.A., Luxembourg	28580
DMD, Digital Media Development S.A., Luxembourg	28568	Inter 2000, S.à r.l., Luxembourg	28583
DNAC Luxembourg S.A., Luxembourg	28578		
Ellébore, S.à r.l., Luxembourg	28593		

IPEF III Holdings N°4 S.A., Luxembourg	28592	bourg	28580
IPEF III Holdings N°4 S.A., Luxembourg	28592	Ravelin Investments S.A., Luxembourg	28571
JBMN, S.à r.l., JB Mac Nortance, Luxembourg ...	28604	Resource Revision, S.à r.l., Luxembourg	28577
Keeley, S.à r.l., Luxembourg	28569	Ric French Properties Partnership II S.A., Luxem-	
Keiser Tours, S.à r.l., Luxembourg	28565	bourg	28583
Keiser Tours, S.à r.l., Luxembourg	28566	Ric French Properties Partnership II S.A., Luxem-	
Lambrusco Participations S.A., Luxembourg	28592	bourg	28583
LB (Swiss) Investment Fund, Sicav, Luxembourg .	28581	Rodighiero Pneus, S.à r.l., Lamadelaine	28573
Lets Holding S.A., Luxembourg	28565	Rosy, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie	28567
Life One Sicav, Luxembourg	28563	Samaco Real Estate S.A., Luxembourg	28577
Lux Porc Distribution, S.à r.l., Oberfeulen	28573	Siagep S.A., Luxembourg	28602
M.M. Warburg & Co Luxembourg S.A., Luxem-		Silverstream S.A., Luxembourg	28602
bourg	28578	Soie et Soie S.A., Luxembourg	28597
Mamiom Technologies S.A., Luxembourg	28568	Soie et Soie S.A., Luxembourg	28597
Manuloc International, S.à r.l., Luxembourg	28564	Sormiou Invest, S.à r.l., Luxembourg	28584
MecanARBED Dommeldange, S.à r.l., Luxem-		T.L.S., S.à r.l., Luxembourg	28564
bourg	28575	T.L.S., S.à r.l., Luxembourg	28567
Menzies Afrique S.A., Luxembourg	28569	Talent Ventures S.A., Luxembourg	28608
Minerva, S.à r.l., Luxembourg	28603	Tara Properties S.A., Luxembourg	28608
Nevio, S.à r.l., Dudelange	28574	TCRe2, Trade Crédit Re Carré S.A., Luxem-	
New Insight, S.à r.l., Pétange	28595	bourg	28588
Nouvelle H-Aarau Luxembourg S.A., Luxem-		Techolding S.A., Luxembourg	28568
bourg	28577	TeliaSonera International Carrier Luxembourg	
O.P.M. Luxembourg S.A., Luxembourg	28580	S.A., Luxembourg	28579
(L')Or Noir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28573	Tesa Participations Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Orangery Holdings S.A., Luxembourg	28582	bourg	28564
Orsen S.A., Luxembourg	28592	TKE Fund Management Company S.A., Luxem-	
PharmaLuxInvest S.A., Luxembourg	28567	bourg	28582
Piémont S.A., Luxembourg	28597	Transports Trafilux, S.à r.l., Altwies	28565
Plaetis S.A., Bascharage	28587	V&D Invest S.A., Luxembourg	28579
Planète Maritime S.A., Luxembourg	28582	Visavet, S.à r.l., Grosbous	28572
PMS Trust S.A., Luxembourg	28571	Vontobel Europe S.A., Luxembourg	28563
Produits Naturels Geimer-Wiltzius, S.à r.l., Sen-		VSS YBR (LH1), S.à r.l., Luxembourg	28569
ningen	28566	VSS YBR (LH2), S.à r.l., Luxembourg	28570
QP Gas Trading (QGII), S.à r.l., Luxembourg	28582	VSS YBR (LH3), S.à r.l., Luxembourg	28570
QP LNG Services (QGII), S.à r.l., Luxembourg ..	28580	VSS YBR (LH5), S.à r.l., Luxembourg	28570
Randstad Recruitment & Selection S.A., Luxem-		VSS YBR (LH4), S.à r.l., Luxembourg	28570

CLARENVILLE CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.222.

1. Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 décembre 2005 que:

- Monsieur Robert Jan Schol, administrateur de sociétés, né le 1^{er} août 1958 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été coopté administrateur de la société avec effet immédiat au 13 décembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse privé au 16, rue de Fresez, L-1542 Luxembourg. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

2. Le numéro d'immatriculation correct de l'administrateur TMF CORPORATE SERVICES S.A. de la société est le suivant: B 84.993.

3. La dénomination, le siège social et le numéro d'immatriculation du commissaire aux comptes suivant de la société a été modifiée comme suit:

- L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., commissaire aux comptes, R.C.S. B n° 46.498, 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111047.3/805/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

LIFE ONE SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2540 Luxemburg, 25, rue Edward Steichen.
H. R. Luxemburg B 102.356.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004, eingetragen in Luxemburg, am 14. Dezember 2005, Ref. LSO-BL04177, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 19. Dezember 2005 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2005.

Für die LIFE ONE, SICAV

Unterschrift

(110040.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2005.

BEACON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxemburg B 101.312.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxemburg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour BEACON INVEST S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049791.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

L'ARIELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxemburg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxemburg B 97.532.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 25 octobre 2005 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094108.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

VONTOBEL EUROPE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1450 Luxemburg, 1, Côte d'Eich.
H. R. Luxemburg B 78.142.

AUSZUG

Während der am 16. März 2005 abgehaltenen Hauptversammlung wurde beschlossen, Herrn Christoph Ledergerber, Herrn Sedar Aktasli, Herrn Ulrich Behm und Herrn Martin de Quervain als Verwaltungsräte bis zur nächsten Jahreshauptversammlung im Jahre 2006 wieder zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung des Vorstehenden im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Dezember 2005.

VONTOBEL EUROPE S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110493.3/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

TESA PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.623.

EXTRAIT

Clôture de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2005 a pris les résolutions suivantes:

Les actifs et passifs de la Société sont transférés à sa seule associée, la société TESA PARTICIPATIONS CAYMAN LTD., ayant son siège social à CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITE, 36A Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043GT, Grand Cayman, Iles Cayman, avec effet à la date du 6 décembre 2005.

L'associée unique de la Société s'engage à reprendre tout passif de la Société existant ou qui viendrait à se déclarer après la clôture de la liquidation ou en relation avec cette dernière et qui n'a pas été provisionné par le liquidateur.

Ensuite l'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société à responsabilité limitée TESA PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., en liquidation, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a définitivement cessé d'exister. Les livres et les documents seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109263.3/222/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

MANULOC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 69.073.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 mars 1999, acte publié au Mémorial C n° 435 du 10 juin 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 28 septembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 314 du 26 février 2002, modifiée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 2005, acte en cours de publication.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL05050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour MANULOC INTERNATIONAL, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(110549.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

T.L.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 99, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 57.989.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110552.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GEOSAT 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.
R. C. Luxembourg B 84.063.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

(110556.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GEMEISGAART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Greisch, 11, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 94.212.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110553.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

KEISER TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 20.322.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110555.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

TRANSPORTS TRAFILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5671 Altwies, 6, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 30.304.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110557.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GEOSAT 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 86.370.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

(110558.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

LETS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 79.803.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110595.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GEOSAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 76.995.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

(110559.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

KEISER TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 20.322.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Signature.

(110560.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GEOSAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 75.118.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

(110561.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

PRODUITS NATURELS GEIMER-WILTZIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6961 Senningen, 44, rue du Château.

R. C. Luxembourg B 19.597.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2005, réf. DSO-BL00149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

PRODUITS NATURELS GEIMER-WILTZIUS, S.à r.l.

Signature

(110562.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 72.092.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

(110563.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GEMEISGAART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Greisch, 11, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.212.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110564.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

ROSY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2133 Luxembourg-Bonnevoie, 15, rue Nic Martha.
R. C. Luxembourg B 87.523.

Le bilan au 30 novembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 décembre 2005.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(110565.3/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

T.L.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 99, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 57.989.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110567.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

PHARMALUXINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.
R. C. Luxembourg B 84.062.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

(110569.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**CAPITAL INTERNATIONAL ALL COUNTRIES FUND MANAGEMENT COMPANY,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.049.

EXTRAIT

M. Parker Simes a démissionné de ses fonctions d'administrateur de CAPITAL INTERNATIONAL ALL COUNTRIES FUND MANAGEMENT COMPANY avec effet au 15 décembre 2005.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110644.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

DMD, DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 72.049.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

(110571.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

TECHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.690.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Yann Duchesne, directeur de société, demeurant à Paris, Président et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Pascal Brandys, directeur de société, demeurant à Londres, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Serguei Renatovich Borisov, président de société, demeurant à Zeleny Prospect, 42-122 Moscou, Russie.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110573.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

ENERGY RESEARCH AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 72.146.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

(110574.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

MAMIOM TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 103.472.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110597.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

KEELEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 94.461.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre M. Riccardo Gross, demeurant à Via Gagnola, 2 22044 Inverigo Milan, Italie, et M. Hans Udo Wenzel, demeurant à Via marchiondi, 7, 20122 Millan, Italie, prenant effet le 7 octobre 2005, que cent cinquante-cinq (155) parts sociales de la société à responsabilité limitée KEELEY, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, ont été transférées depuis le 7 octobre 2005 par M. Riccardo Gross, préqualifié, à M. Hans Udo Wenzel, préqualifiée.

Il en résulte que M. Riccardo Gross ne détient plus de parts sociales dans KEELEY S.à r.l. et que M. Hans Udo Wenzel détient, depuis le 7 octobre 2005, 1.755 parts sociales dans KEELEY, S.à r.l.

D. Harvey / K. Segers
Gérant / Gérant

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(110575.3/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

HOLDING FINANCIERE CELESTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.
R. C. Luxembourg B 85.285.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DU LARGE
Signature

(110576.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

VSS YBR (LH1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 100.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05139, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(110581.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

MENZIES AFRIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.151.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110601.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

VSS YBR (LH2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05141, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(110582.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

VSS YBR (LH3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05142, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(110583.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

VSS YBR (LH5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05148, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(110584.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

VSS YBR (LH4), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05145, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(110585.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

CAROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 85.358.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(110596.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

CAROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 85.358.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(110593.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

PMS TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 62.573.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(110590.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

RAVELIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 60.838.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(110591.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

AUTODROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9145 Erpeldange, 2, Porte des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 93.966.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110598.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

HUTCHISON WHAMPOA 3G IP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 82.517.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 1190 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(110602.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

IMMOBILIERE BLESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 98.078.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110713.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

HUTCHISON 3G ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 77.577.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 98 du 8 février 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(110599.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

HUTCHISON 3G ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 77.577.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 98 du 8 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(110600.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

HUTCHISON WHAMPOA 3G PROCUREMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 82.518.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 1191 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(110603.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

VISAVET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grosbous.

R. C. Luxembourg B 102.367.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(110608.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

CIHAC FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.602.

EXTRAIT

M. Parker Simes a démissionné de ses fonctions d'administrateur de CIHAC FUND MANAGEMENT COMPANY avec effet du 15 décembre 2005.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110649.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

L'OR NOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 49.389.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(110609.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

BAUMESS, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 90.748.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(110610.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

LUX PORC DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Oberfeulen.

R. C. Luxembourg B 95.873.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(110611.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

RODIGHIERO PNEUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.

R. C. Luxembourg B 19.609.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(110613.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

EUROCHAPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 7, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 17.167.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 décembre 2005.

Signature.

(110614.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GARAGE BINSFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange.
R. C. Luxembourg B 31.347.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(110615.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

NEVIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 30.600.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(110617.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

BODY LIGNE-PHYSIOMINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 80.983.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(110619.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

COMPTOIR DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange/Foetz.
R. C. Luxembourg B 23.030.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(110621.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

COIFFURE ANDRE & ALAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 33.430.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(110622.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GEF GAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.
R. C. Luxembourg B 61.362.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(110624.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

FILAURO GIUSEPPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 36.607.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(110625.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

MecanARBED DOMMELDANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 17.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110629.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

FIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.393.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(110630.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.988.

EXTRAIT

M. Parker Simes a démissionné de ses fonctions d'administrateur de CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND MANAGEMENT COMPANY avec effet du 15 décembre 2005.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110651.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.799.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Signature.

(110641.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.799.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 24 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Signature.

(110640.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.799.

Le bilan pour la période du 25 mars 2005 au 30 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Signature.

(110646.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

BAGO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 40.897.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110636.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GLOBAL TELECOM ORGANISATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 40.993.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110652.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GLOBAL TELECOM ORGANISATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 40.993.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110654.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

AMBREW S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 111.472.320.**Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 99.525.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 2005 la révocation de KPMG AUDIT, Luxembourg en tant que commissaire aux comptes et la nomination de KPMG REVISEURS D'ENTREPRISES SC, Belgique, en lieu et place, son mandat prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05988. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110642.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

SAMACO REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.233.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2004 de la société GRUPPO FINGEN SpA and its subsidiaries, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05128, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(110643.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

NOUVELLE H-AARAU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand'rue.
R. C. Luxembourg B 58.622.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110656.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

BRADMILL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand'rue.
R. C. Luxembourg B 51.912.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110658.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

RESOURCE REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R. C. Luxembourg B 67.678.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mention conforme

Pour la société RESOURCE REVISION, S.à r.l.

Signature

(110659.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
H. R. Luxembourg B 10.700.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 31. Oktober 2005

«Die Generalversammlung wählt Herrn Dr. David Lohmann, Directeur der M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A., mit Wirkung vom 1. November 2005 zum weiteren Mitglied des Verwaltungsrates. Seine Amtszeit endet wie die der übrigen Mitglieder mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im März 2007, die über den Abschluss per 31. Dezember 2006 befindet.»

In einer anschließenden Verwaltungsratsitzung wurde Herr Dr. David Lohmann zum Administrateur-Délégué gewählt.

Somit setzt sich der Verwaltungsrat ab 1. November 2005 wie folgt zusammen:

Président:	Max Warburg
Stellvertretender President:	Christian Schmid
Administrateur-Délégué:	Bernhard Kuhn
Administrateur-Délégué:	Dr. David Lohmann
Mitglied:	Dr. Julien Alex

Luxembourg, den 1. Dezember 2005.

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110645.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GLOBAL DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 80.721.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110660.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

DNAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 100.906.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110661.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

CIKK FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.158.

EXTRAIT

M. Parker Simes a démissionné de ses fonctions d'administrateur de CIKK FUND MANAGEMENT COMPANY avec effet du 15 décembre 2005.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110677.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

BCG LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 95.258.

Le bilan pour la période du 28 juillet 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(110662.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

V&D INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 89.852.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110663.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

TeliaSonera INTERNATIONAL CARRIER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R. C. Luxembourg B 73.909.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mention conforme

Pour la société

RESOURCE REVISION, S.à r.l.

Signature

(110664.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

CREATEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 62.651.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110665.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.581.

EXTRAIT

M. Parker Simes a démissionné de ses fonctions d'administrateur de CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY avec effet du 15 décembre 2005.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110682.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

ARABEL FINANCIERE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 24.893.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(110666.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

O.P.M. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 100.905.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110667.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

RANDSTAD RECRUITMENT & SELECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.565.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Signature.

(110668.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

QP LNG SERVICES (QGII), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.724.

Le bilan pour la période du 9 juin 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(110671.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

IMMOBILIERE FERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 111.176.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110715.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.800.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Signature.

(110673.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.800.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 24 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Signature.

(110676.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.801.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(110679.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.801.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 24 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(110680.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

LB (SWISS) INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.537.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet le 14 novembre 2005

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Willi Reif comme Administrateur de la Société;
- de coopter Monsieur Christian Elsener comme Administrateur en lieu et place de Monsieur Willi Reif;
- que Monsieur Christian Elsener terminera le mandat de Monsieur Willi Reif;
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la nomination de Monsieur Christian Elsener.

Certifié conforme et sincère

Pour LB (SWISS) INVESTMENT FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110730.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

28582

QP GAS TRADING (QGII), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.725.

—
Le bilan pour la période du 9 juin 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(110672.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI VA MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.927.

—
EXTRAIT

M. Parker Simes a démissionné de ses fonctions d'administrateur de CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI VA MANAGEMENT COMPANY avec effet du 15 décembre 2005.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110684.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

TKE FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.035.

—
EXTRAIT

M. Parker Simes et Clark Taber ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de TKE FUND MANAGEMENT COMPANY avec effet du 15 décembre 2005.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110686.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

ORANGERY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R. C. Luxembourg B 97.848.

—
L'affectation du résultat au 31 décembre 2004, enregistrée à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04394, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Director

(110687.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

PLANETE MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.608.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(111008.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

RIC FRENCH PROPERTIES PARTNERSHIP II S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 71.410.**Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 93.713.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour RIC FRENCH PROPERTIES PARTNERSHIP II S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(110689.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

RIC FRENCH PROPERTIES PARTNERSHIP II S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 71.410.**Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 93.713.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour RIC FRENCH PROPERTIES PARTNERSHIP II S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(110691.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

ALFA BLINDSYSTEM S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R. C. Luxembourg B 96.370.

L'affectation du résultat 31 décembre 2004, enregistrée à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04389, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Director

(110688.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

BLUE S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R. C. Luxembourg B 99.145.

L'affectation du résultat au 31 décembre 2004, enregistrée à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04390, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Director

(110692.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

INTER 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 77.001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Signatures.

(110693.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

SORMIOU INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 112.936.

 —
STATUTES

In the year two thousand five, on the twentieth of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean François Lamit, operating manager, born on February 2, 1948 in Neuilly-sur-Seine, France, residing in 18, rue Crespin, CH-1206 Geneva, Switzerland,

here represented by Mr Nicolas Hars, private employee, with professional address at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Geneva, on December the 13th, 2005,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, has incorporated a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industriel, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The company is incorporated under the name of SORMIOU INVEST, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) Euro represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred (EUR 100.-) Euro each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfert in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by Mr Jean-François Lamit, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2006.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,750.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the company for an indefinite period:

a) Mr Claude Schmitz, «Conseil Fiscal», born in Luxembourg, on September 23, 1955, with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

b) Mr Guy Hornick, «Expert-Comptable», born in Luxembourg, on March 29, 1951, with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The Company is validly bound by the single signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office in L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean François Lamit, chef d'entreprise, né le 2 février 1948 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant 8, rue Crespin, CH-1206 Genève, Suisse,

ici représenté par Monsieur Nicolas Hars, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 13 décembre 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de SORMIOU INVEST, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Monsieur Jean-François Lamit, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

b) Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Hars, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 151S, fol. 55, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(001070.3/230/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

PLAETIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 23.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01657, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 novembre 2005.

G.M. Lentz jr.

Administrateur

(110810.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

TCRe², TRADE CREDIT RE CARRE, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 112.941.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. TRADE CREDIT RE INSURANCE COMPANY S.A. (en abrégé TCRe), société de droit belge, établie et ayant son siège social à Avenue Roger Vandendriessche, 18, B-1150 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0864.602.471,

représentée par Monsieur Gérald Massin, assureur, demeurant rue de la Vènerie, 50, B-1170 Boisfort, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles (Belgique), le 21 décembre 2005.

2. La société BERGER MANAGEMENT S.A., société de droit belge, établie et ayant son siège social à avenue Kamerdelle, 16, B-1180 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0863.431.741,

représentée par Monsieur Claude Stiennon, assureur, demeurant 59, rue du Glacis, L-1628 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles (Belgique), le 21 décembre 2005.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées à la présente minute pour être formalisées avec elle.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de TRADE CREDIT RE CARRE S.A., en abrégé TCRe².

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social de la société pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays dans lequel le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la société, ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute selon les dispositions de l'article 29 ci-après.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions (3.000.000,00) d'euros représenté par trois mille (3.000,00) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,00) euros chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions, même entièrement libérées, sont nominatives. La société pourra émettre des certificats nominatifs représentant un multiple d'actions. Toutefois, la propriété des actions au regard de la société s'établit par l'inscription dans le registre des actions.

Art. 7. Le capital peut être augmenté en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

En cas d'augmentation de capital, les actions à souscrire en numéraire seront, à moins que l'assemblée générale, dans les conditions requises par la loi, n'en décide autrement, offertes par préférence aux propriétaires des actions existantes au jour de l'émission au prorata du nombre des titres appartenant à chacun d'eux; dans la mesure où il subsistera, le droit de préférence s'exercera dans le délai et aux conditions fixées par l'assemblée générale qui règlera notamment les modalités de souscription des titres non souscrits en vertu de ce droit. En cas d'émission d'actions non entièrement libérées, les appels de fonds seront décidés et notifiés aux seuls actionnaires par le conseil d'administration.

Art. 8. La société ne reconnaît qu'un titulaire par action. Si l'action appartient à plusieurs personnes ou si elle est grevée d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 9. Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

Toutes cessions d'actions au profit d'une personne non actionnaire est soumise à un droit de préemption au profit des autres actionnaires.

Aux effets ci-dessus, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions nominatives doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Dans les huit (8) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze (15) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi, il est déchu de son droit de préemption.

Si aucun actionnaire n'entend exercer son droit, à défaut d'avoir reçu l'information de l'exercice de son droit de préemption par un quelconque des actionnaires dans le délai de quinze (15) jours prévu à l'alinéa qui précède, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant ainsi que les actionnaires cessionnaires qui auront été indiqués par l'actionnaire cédant, du fait que la cession d'actions, telle que proposée par l'actionnaire cédant est acceptée.

Le conseil d'administration vérifiera la cession d'actions quant à sa régularité formelle et quant à sa conformité aux présents statuts et opérera le transfert au registre des actions.

Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

Dans ce cas, la règle de proportionnalité telle que prévue ci-devant sera écartée au profit de celui ou de ceux des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préemption.

Le prix de rachat des actions cédées ne pourra être inférieur à la valeur nominale de l'action ou à la valeur comptable de l'actif net par action.

Le prix de rachat est payable au plus tard dans l'année à compter de la demande de cession.

Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

Art. 10. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et qui peut les révoquer à tout moment.

Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après expiration de ce terme. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée procède à l'élection définitive lors de sa première réunion après la désignation provisoire.

Art. 11. Le conseil d'administration élit un président et peut élire un ou deux vice-présidents parmi ses membres. En cas d'empêchement du président, ou du ou des vice-présidents, le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider les réunions du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un vice-président.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, ou par tout autre moyen de télécommunication.

Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur.

Les résolutions du conseil sont prises à la majorité absolue des votants.

Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs, aura la même valeur juridique qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration régulièrement convoquée et tenue. Pareille résolution pourra résulter de plusieurs écrits ayant la même forme et signées chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Les copies ou extraits sont signés par le délégué à la gestion journalière de la société ou par un administrateur.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront supportés par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui auront été intentés à leur encontre en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société.

Sur la demande expresse de la société, une indemnisation identique pourra être accordée aux administrateurs ou fondateurs de pouvoirs des sociétés dont la société est actionnaire ou créancière et ce, même si ces administrateurs ou fondateurs de pouvoir n'auraient normalement pas droit à l'indemnisation.

Une indemnisation est exclue dans les cas où le(s) administrateur(s) ou le(s) fondateur(s) de pouvoirs ou toute(s) autre(s) personne(s) à indemniser (telle que définies ci-dessus) s'est ou se sont rendue(s) coupable(s) de faute grave, de dol, de négligence, ou s'ils ont manqué à leurs devoirs envers la société ou les sociétés dont cette dernière est créancière ou actionnaire.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et ne sera allouée que si la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs envers la société.

La société appréciera souverainement après avis de son conseiller juridique, si une personne a ou non manqué à ses devoirs envers la société et si, par conséquent, elle pourra ou non être indemnisée conformément aux dispositions du présent article.

Le droit à indemnisation tel que décrit ci-dessus n'empêchera pas les personnes sus-qualifiées de prétendre éventuellement à d'autres droits légaux, conventionnels ou statutaires.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou de toutes personnes auxquelles des pouvoirs de signature auront été conférés par le conseil d'administration.

Art. 17. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondateurs de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Lorsque la délégation de la gestion journalière est faite à un ou plusieurs membres du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Art. 18. La société est surveillée par un réviseur d'entreprises externe qui sera nommé par l'Assemblée Générale.

Art. 19. L'assemblée générale peut accorder aux administrateurs une indemnité pour soins et débours. Le conseil d'administration peut accorder des indemnités aux administrateurs qui remplissent des fonctions spéciales.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, chaque année le dernier mercredi du mois d'avril à 11h00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Toutes autres assemblées générales se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

Les assemblées générales sont présidées par le président du Conseil d'Administration ou son représentant, ou à son défaut, par une personne à désigner par l'assemblée générale.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil d'administration. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations. Chaque action donne droit à une voix. Les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par voie électronique un mandataire lequel peut ne pas être actionnaire.

Les assemblées générales ordinaires et les assemblées extraordinaires, sous réserve des dispositions légales en la matière, prennent leurs décisions à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés et votant.

Art. 21. Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits sont signés par un délégué à la gestion journalière ou par le représentant de la société ou bien par un administrateur.

Art. 22. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dressera le bilan et le compte de profits et pertes en conformité avec la loi.

Art. 25. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé chaque année cinq pour cent (5%) pour être affectés à la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve ainsi que le report à nouveau.

Il peut être procédé au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 26. Après l'adoption des comptes, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs. Cette décharge n'est valable que si les comptes ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dérogation des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 27. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement que pour autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles touchant à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 28. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 29. Après avoir respecté les dispositions du chapitre 5 du titre II de la loi modifiée du 6 décembre 1991, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En ce cas, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif. Sur l'actif net provenant de la liquidation après l'extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 30. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives ainsi qu'aux dispositions de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et des réassurances telle que modifiée.

Souscription et libération

Le capital de la société a été souscrit comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Libération EUR
1. TCRe, préqualifiée	2.999.000	2.999	2.999.000
2. BERGER MANAGEMENT S.A., préqualifiée.....	1.000	1	1.000
Total	3.000.000	3.000	3.000.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trente-trois mille huit cents (33.800,00) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Bernard Rosen, assureur, demeurant avenue Kamerdelle, 16, B-1180 Bruxelles;
- Monsieur Gérald Massin, assureur, demeurant rue de la Vènerie, 50, B-1170 Boisfort;
- Monsieur Claude Stiennon, assureur, demeurant 59, rue du Glacis, L-1628 Luxembourg;
- Monsieur Paul de Lhoneux, assureur, demeurant rue de Francesse, 2, B-5360 Hamois.

Le mandat des administrateurs expirera le jour de l'assemblée générale annuelle de 2011.

2. Ils décident de nommer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, établie 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, réviseur d'entreprises de la Société.

Cette nomination est valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

3. Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et l'article 16 des présents statuts l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

4. Le siège est fixé au 20, rue Eugène Rupert, L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture fait et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présente avec le notaire.

Signé: G. Massin, C. Stiennon, A. Schwachtgen.

28592

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 151S, fol. 56, case 6. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(001089.3/230/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

LAMBRUSCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.437.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110592.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

ORSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.454.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110606.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

IPEF III HOLDINGS N°4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.068.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03793, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110827.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

IPEF III HOLDINGS N°4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.068.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03794, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110826.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

ELLEBORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1459 Luxembourg, 12, Ancienne Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 112.975.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Edith Sauber, sans état particulier, née à Luxembourg, le 18 janvier 1959, demeurant au 25 Haldenstrasse 25, CH-8173 Neerach,

ici représentée par:

Monsieur Benoît Sauber, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 3 décembre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, aux fins de formalisation.

2.- Monsieur Benoît Sauber, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg, le 11 décembre 1966, demeurant au 12, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal le commerce en gros et en détail de fleurs, de plantes, d'objets décoratifs ainsi que la vente d'articles et accessoires de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ELLEBORE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Edith Sauber, sans état particulier, née à Luxembourg, le 18 janvier 1959, demeurant au 25 Haldenstrasse 25, CH-8173 Neerach, soixante parts sociales	60
2.- Monsieur Benoît Sauber, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg, le 11 décembre 1966, demeurant au 12, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille et cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 12, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Benoît Canal-Rio, fleuriste, né à Huy (Belgique), le 22 décembre 1966, demeurant au 39, rue du Collège, B-4600 Visé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Sauber, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2005, vol. 899, fol. 61, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(001739.3/239/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

NEW INSIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 112.982.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Madame Françoise Lippens, agent immobilier, née à Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique) le 26 septembre 1958, demeurant à L-4777 Pétange, 22, rue des Romains.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière, la vente, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille,

- des prestations de services administratifs à l'exclusion de toutes activités rentrant dans les professions d'expert comptable et de conseil économique,

- l'organisation de manifestations culturelles et sportives,

- le commerce d'articles d'hygiène et de santé,

- le commerce de librairie-papeterie et d'articles électroménagers,

- le commerce de produits alimentaires et d'articles pour le bâtiment,

- la gestion d'un organisme de formation professionnelle continue.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de NEW INSIGHT, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Françoise Lippens, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Françoise Lippens, préqualifiée, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lippens, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 2005, vol. 433, fol. 87, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 janvier 2006.

A. Weber.

(001802.3/236/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

PIEMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.459.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110607.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

SOIE ET SOIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 69.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03895, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110811.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

SOIE ET SOIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 69.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03898, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110813.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

ENLIGHT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 112.987.

 —
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-eight of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Sten Isaksson, managing director, residing in Kalkvägen 6, 907 40 Umea (Sweden), born in AC Umea SF (Sweden) on August 9th, 1965, represented by Mrs Viviane Hengel, employee, residing professionally in Luxembourg on behalf of a proxy given on November 25th, 2005 in Luxembourg.

2. Mrs Martha Isaksson, chief administrative director, residing in Kalkvägen 6, 907 40 Umea (Sweden), born in Bogota (Columbia) on May 1st, 1957, represented by Mrs Catherine Day-Royemans, employee, residing professionally in Luxembourg, on behalf of a proxy given on November 25th, 2005 in Luxembourg.

The prenamed proxies, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of ENLIGHT S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two Euro (2.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first day of January and shall end on the last day of December of each year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of April at 2pm.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31st, 2005.
2. The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr Isaksson Sten Ulf, prenamed	7.750 shares
2) Mrs Martha Isaksson, prenamed	7.750 shares
Total	15.500 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31.000,- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand five hundred Euro (1.500,- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 3 and that of the auditors at 1.
2. The following are appointed directors:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 63.130;
 - b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 63.143;
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 86.086.
3. Has been appointed auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 63.115.
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.
5. The registered office will be fixed at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) M. Sten Ulf Isaksson, managing director, demeurant à Kalkvägen 6, 907 40 Umea (Suède), né à AC Umea SF (Suède) le 9 août 1965, représenté par Madame Viviane Hengel, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 25 novembre 2005;

2) Mme Martha Isaksson, chief administrative director, demeurant à Kalkvägen 6, 907 40 Umea (Suède), né à Bogota (Colombie) le 1^{er} mai 1957, représenté par Madame Catherine Day-Royemans, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, en date du 25 novembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme et ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ENLIGHT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 1^{er} lundi du mois d'avril à 14 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. M. Sten Ulf Isaksson	7.750 actions
2. Mme Martha Isaksson	7.750 actions
Total	15.500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.130;
 - b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.143;
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.086.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.115.
3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
4. Le siège social est fixé à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Hengel, C. Day-Royemans, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2005, vol. 469, fol. 85, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(001815.3/5770/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SIAGEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 100.853.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110612.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

SILVERSTREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 100.864.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110616.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

BIJE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 104.792.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion de la Gérance de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que la Gérance décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110620.3/1384/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

MINERVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 112.986.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Susan Alexander, indépendante, née à New-York (USA) le 1^{er} juin 1947, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet la gestion d'un organisme de formation professionnelle continue.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires et établir des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de MINERVA, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par Madame Susan Alexander prénommée.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées dans les formes et sous les conditions d'agrément prévues par la loi.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contracte(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915, s'appliquent, ainsi que la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est assumé par elle à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à EUR 900,-.

Résolutions prises par la constituante:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
- 2) Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée, Madame Susan Alexander prénommée.
- 3) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

Elle peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Alexander, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2005, vol. 469, fol. 82, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 décembre 2005.

M. Schaeffer.

(001813.3/5770/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

JBMN, S.à r.l., JB MAC NORTANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 112.998.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Bernard Lafonta, directeur de société, demeurant au 5, rue de l'Alboni, F-75016 Paris, représenté par Monsieur Guy Kettmann, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2005,

laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant et parmi tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions ci-après créées une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de JB MAC NORTANCE, S.à r.l. en abrégé JBMN, S.à r.l.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des personnes ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, y inclus ses propres associés.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant.

Le gérant pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le gérant le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales d'une valeur de quarante euros (40,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Le gérant peut décider d'émettre des emprunts obligataires. Les obligations pourront être nominatives ou au porteur, sous quelque monnaie que le gérant décidera, dans les limites permises par la loi.

Le gérant déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à une telle émission.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs

Le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

En cas de nomination d'un gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

En cas de nomination de plusieurs gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 15. Evénements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Décisions de l'associé ou des associés

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Art. 18. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 19. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 20. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Bilan

Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915.

Art. 22. Répartition des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 23. Dissolution, Liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les quatre mille cinq cents (4.500) parts ont été souscrites Monsieur Jean-Bernard Lafonta, prénommé, par un apport à la Société de quatre mille cinq cents (4.500) titres de la société WENDEL INVESTISSEMENT, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, ayant son siège social au 89, rue Taitbout, F-75099 Paris.

Cet apport est évalué à la somme totale de trois cent quatre-vingt mille sept cents euros (380.700,- EUR), dont la somme de cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR) est allouée au capital et la somme de deux cent mille sept cents euros (200.700,- EUR) est allouée à un poste de prime d'émission.

Il résulte d'une déclaration du souscripteur que les titres apportés à la Société sont libres de tout gage ou empêchement à leur transfert. Cette déclaration restera annexée aux présentes.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Jean-Bernard Lafonta, directeur de société, né à Neuilly-sur-Seine (92), France, le 30 décembre 1961, demeurant au 5, rue de l'Alboni, F-75016 Paris.

Le gérant se voit confié les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts de la Société.

2. Le siège social est fixé au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: G. Kettmann, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2005, vol. 899, fol. 67, case 4. – Reçu 3.807 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(001865.3/239/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

BIO EXPAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 107.722.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion de la Gérance de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que la Gérance décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110623.3/1384/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

B.N.S., BUSINESS NETWORK SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 73.275.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110626.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

28608

TALENT VENTURES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 98.545.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110627.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

CASTELLOROSSO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 107.781.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110628.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

TARA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 103.908.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110631.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.
